



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Nord

Question écrite n° 10939

### Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la desserte SNCF (service d'hiver) Lille-Arras-Creil. En effet, lors de la mise en place du TGV Nord, la SNCF a supprimé des trains Lille-Creil et Creil-Lille, et notamment l'arrêt à Creil du train Lille-Paris du vendredi soir, train pourtant largement utilisé par les usagers et notamment les étudiants. Après de multiples demandes d'élus, d'associations, d'usagers et de clients, la SNCF a rétabli dans son service d'hiver le train Lille-Creil du vendredi soir (Corail jusqu'à Paris). Mais, actuellement, c'est le train Corail Paris-Lille avec arrêt à Creil du dimanche soir qui a été purement et simplement supprimé. Ce train partait de Creil vers 19 h 50 et arrivait à Lille vers 21 h 45. De ce fait, l'usager ne dispose plus que d'un seul train, partant de Creil le dimanche soir à 18 h 04 (2 heures plus tôt que l'ancienne desserte) avec arrivée à Lille à 21 h 01, soit trois heures plus tard ! Il lui demande donc la suite que la SNCF envisage de réserver à l'examen de cette situation qui affecte les utilisateurs des trains Creil-Arras-Lille qui se trouvent lésés par rapport à ceux de Paris ou TGV et Corail Paris-Lille directs sont très fréquents. Ce problème d'insuffisance de liaison ferroviaire est à mettre en rapport avec de récentes études qui montrent que les usagers fréquentent de moins en moins les transports SNCF. Il va de soi que ceux qui ont une activité dans la région de Lille sont contraints d'utiliser l'autoroute A 1, soit le vendredi soir, soit le dimanche soir en raison de cette mauvaise desserte ferroviaire, conséquence imprévue et inadmissible de la mise en place du TGV Nord.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, la SNCF se doit d'assurer ses missions de service public en optimisant les moyens dont elle dispose. Elle est tenue par son cahier des charges d'assurer l'équilibre global de son exploitation. La mise en place du TGV Nord-Europe au mois de mai 1993 a conduit la SNCF à modifier la desserte des villes situées sur la ligne classique Paris-Lille. Ce réaménagement de la desserte de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais vers Lille et au-delà et vers Paris a été mis en place à la suite d'études approfondies. La faiblesse des flux sur le tronçon Creil-Lille - une cinquantaine de voyageurs par jour et par sens - ne permet pas de rétablir le train direct Creil-Lille du dimanche soir, utilisé surtout par des étudiants. Néanmoins, ceux-ci ont la possibilité d'arriver à Lille le lundi matin à 9 h 05 en empruntant le train n° 2203 au départ de Creil à 7 h 18.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dhinnin Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10939

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 février 1994, page 573

**Réponse publiée le** : 11 avril 1994, page 1809